

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 25 septembre 2025

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 18

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Adjoint au Maire
M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Amandine MARTIN, M. Jean LACHMANN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Anne HEUBERGER donne pouvoir à Nadine GUTHAPFEL
Daniel BROCKER donne pouvoir à Pascal HELDE
Michel GOETTEL MANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Luc ADONETH
Lysiane STENGER donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christophe BOHN
Eric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN
Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Yann VILARDELL

Absents :

10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif

RAPPORTEUR : M. Christophe BOHN

10.1. Reprise au compte de résultat d'une subvention d'équipement compte 13148

DELIBERATION D25092025/10

Suite à la migration Hélios, il n'a pas été possible de retracer l'affectation exacte d'une subvention. Cette subvention est antérieure à 2010, son origine n'a pas pu être déterminée, ni le bien sur lequel elle a été affectée (n° d'inventaire 90000016000127).

Il s'agit donc de faire la reprise en une seule fois, afin de pouvoir régulariser cette anomalie au compte de résultat.

Afin de faire cet amortissement, les écritures comptables suivantes seront réalisées :

- un mandat d'ordre budgétaire au compte 139148 chapitre 040 pour la somme de 27 250,87 €
- un titre d'ordre budgétaire au compte 777 chapitre 042 pour la somme de 27 250,87 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE que la reprise de la subvention et l'amortissement se fera sur une durée de 1 an,

AUTORISE le Maire à passer les écritures comptables telles qu'indiquées ci-dessus,

PRECISE que les crédits nécessaires ont été votés au BP 2025.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 29 septembre 2025

Luc ADONETH
Le Maire,

Jean-Paul BARTH
Le secrétaire de séance,

